

**LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT RECRUTE SON(SA) TECHNICIEN(NE) DE RIVIÈRE
PAR VOIE STATUTAIRE OU À DÉFAUT CONTRACTUELLE**

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont a été créé le 1^{er} avril 2018, en remplacement de trois syndicats de rivières, pour mettre en œuvre la compétence « gemapi »¹ (PPG²), animer le SAGE³, le contrat de rivière Tarn-amont et le PAPI⁴ d'intention. Son périmètre concerne 7 communautés de communes.

En 2018, l'équipe du syndicat se composera de 5 agents : un technicien de rivière, deux chargées de mission « eau » animant le SAGE et le contrat de rivière, un chargé de mission PAPI et une chargée de gestion administrative et financière.

L'ensemble des agents est directement placé sous l'autorité du président du syndicat mixte.

INTITULÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Intitulé du poste : technicien de rivière

Filière : technique

Catégorie : B

Cadre d'emploi : technicien principale 2^e classe

Temps de travail : 37h30 (avec jours de récupération du temps de travail)

Lieu de travail : Sainte-Énimie (48210 Gorges-du-Tarn-Causse)

OBJECTIF PRINCIPAL DU POSTE

Favoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques, réduire le risque d'inondation et permettre le maintien et le développement des activités.

MISSIONS

SUIVI ET GESTION DES COURS D'EAU (2/3 DU POSTE)

Favoriser ou maintenir une bonne qualité des milieux, limiter les risques liés aux perturbations, et permettre le maintien ou le développement des activités sur le territoire :

- diagnostic des cours d'eau (en 2018 UG Haut-Tarn-Tarnon-Mimente) ;
- élaboration et mise en œuvre de programmes pluriannuels d'entretien et de restauration (gestion de la ripisylve, des embâcles...) ;
- maîtrise d'œuvre et suivi des chantiers ;
- suivi en continu de la rivière (crues, pollutions, faune, flore...) et surveillance de points singuliers ;
- préparation et suivi des dossiers de financement et des autorisations de travaux en rivière ;
- consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ;
- évaluation des programmes pluriannuels de travaux.

Appui à la sécurisation et à l'organisation des activités nautiques :

- accompagnement des acteurs dans les démarches de sécurisation et d'organisation de la pratique ;
- appui aux diagnostics des zones à risque et à la signalisation de terrain ;
- appui à la maîtrise d'œuvre et suivi d'interventions de gestion.

¹ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

² Programme pluriannuels de gestion des cours d'eau

³ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁴ Programme d'actions de prévention des inondations

GESTION ET AMÉNAGEMENT PISCICOLES (1/3 DU POSTE) (EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA LOZÈRE)

Préservation, amélioration et développement du potentiel et de la qualité piscicole :

- collaboration avec la Fédération de pêche pour la réalisation des différents programmes ;
- rencontre et appui auprès des APPMA du territoire ;
- mise en place de projets d'aménagement et de réhabilitation des milieux, gestion et restauration des berges et du lit ;
- gestion et aménagements piscicoles ;
- intervention dans le domaine des activités halieutiques et des activités touristiques liées à l'eau ;
- étude, surveillance et suivi par la mise en place d'outils d'évaluation (pêches électriques, comptages...).

CONCERTATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DE L'EAU (MISSION TRANSVERSALE)

Établir des connexions entre les différents usagers et acteurs des milieux aquatiques :

- participation à des manifestations locales liées à la gestion des milieux aquatiques ;
- rencontre des propriétaires et recueil des autorisations de passage, sensibilisation auprès des usagers rencontrés ;
- suivi et conseil auprès des propriétaires désirant effectuer des travaux eux-mêmes (information sur la renouée du Japon, gestion des arbres à risques) ;
- animation de sensibilisation et de formation auprès de scolaires, de professionnels et du grand public.

PROFIL DU TECHNICIEN

COMPÉTENCES REQUISES

- Formation de niveau bac+2 minimum dans le domaine de la gestion et protection de la nature ou de l'eau ;
- expérience professionnelle souhaitée sur un poste équivalent ;
- maîtrise des diagnostics de cours d'eau et des méthodes de suivi et évaluation des milieux aquatiques ;
- expérience dans le domaine de la maîtrise d'œuvre et du suivi de travaux ;
- connaissance du contexte institutionnel de la gestion de l'eau ;
- connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales, des financements publics et des marchés publics ;
- maîtrise de l'informatique (traitement de texte, tableur...) et de l'outil SIG (Qgis) ;
- permis B indispensable.

QUALITÉS PERSONNELLES

- Sens aigu du relationnel, aptitude à dialoguer, diplomatie ;
- goût pour le travail de terrain ;
- autonomie et polyvalence.

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser avant le 14 mai 2018 à

M. Jean-Luc Aigouy, Président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
par courrier électronique à contrat-tarn-amont@orange.fr